

## **2.1 Première épreuve orale : Leçon**

---

Les candidats possèdent généralement une bonne maîtrise des connaissances théoriques et institutionnelles et présentent des leçons qui répondent aux objectifs assignés dans les sujets, en s'appuyant sur les documents proposés.

Pour autant, les documents du dossier ne doivent en aucun cas donner lieu à une synthèse ou une analyse contrairement aux années précédentes. Les enjeux didactiques inhérents aux sujets de français et de mathématiques doivent apparaître clairement dans les séances d'apprentissages élaborées par le candidat.

Ainsi, les candidats doivent faire émerger des documents proposés les éléments qui vont justifier les choix pédagogiques et didactiques des leçons. Quelques candidats essaient de plaquer des leçons qui sont sans lien avec les documents proposés dans leur dossier, et le propos devient très vite hors sujet. Les situations proposées par les candidats ne prennent pas toujours en compte la classe dans son intégralité, préférant focaliser sur un groupe restreint d'élèves ou un atelier (notamment en cycle 1).

Or, il serait judicieux de présenter la mise en activité de tous les élèves de la classe, même si la suite de l'exposé ne traite que d'un groupe d'élèves.

Par ailleurs, les aménagements pédagogiques pour d'éventuels élèves à besoins éducatifs particuliers sont trop rarement évoqués. Lorsque les séances proposées s'appuient sur des observations ou sur une expérience vécue en classe, elles montrent une réelle cohérence entre la conceptualisation de la séance et sa mise en œuvre, en anticipant la différenciation pédagogique. La référence à l'usage des outils numérique est un plus.

Le jury apprécie également lorsque la séance est intégrée à une séquence d'apprentissage.

Lors de l'entretien, certains candidats sont d'ores et déjà capables de se projeter dans le métier d'enseignant dans toutes ses composantes.

En revanche, les représentations stéréotypées du métier d'enseignant peuvent persister et sont parfois très éloignées de la posture attendue d'un agent du service public d'éducation.